

Visite médicale

La visite médicale est obligatoire et s'effectue :

- > tous les deux ans pour les agents administratifs ;
- > tous les ans pour tous les autres agents.

La visite médicale a lieu au Centre Technique Municipal, au 1er étage.

Les agents reçoivent convocation et doivent se présenter au CTM avec :

- > Carnet de santé / vaccination
- > Lunettes de vue
- > Ordonnance si prise de médicaments
- > Compte rendu d'hospitalisation, résultats de prise de sang etc... (facultatif)



En cas d'absence imprévu empêchant l'agent de se rendre à sa visite médicale, merci de contacter Nassima El Ouakili au 02 35 63 70 10 qui préviendra le médecin.



Intranet

VILLE DE PETIT-QUEVILLY

Hôtel de ville
Place Henri-Barbusse - BP 202
76141 Petit-Quevilly Cedex
02 35 63 75 00

✉ CONTACTER LE WEBMASTER